

que absolument des fonds requis pour la protection de ses forêts contre le feu. Elles sont d'ailleurs trop vastes, s'étendant sur toutes les montagnes et la région de la rivière de la Paix ainsi que les régions des parcs. Le Dominion a-t-il adopté une politique pour aider les provinces à combattre les feux de forêts tant dans les conditions ordinaires que dans les cas d'urgence. Les pertes que le feu cause aux forêts dans notre partie du pays sont parfois lamentables et nous n'y pouvons rien.

L'hon. M. CRERAR: Le gouvernement fédéral ne contribue pas et, à ma connaissance, n'a jamais contribué financièrement à la protection des forêts provinciales contre le feu. Toutefois, depuis un grand nombre d'années, le service forestier fédéral, de concert avec l'administration des parcs nationaux, a fait faire dans les stations forestières expérimentales et dans les parcs nationaux des recherches en vue de trouver les meilleures méthodes à adopter pour protéger les forêts contre le feu et il y a aussi fait faire des études sur les risques journaliers d'incendie. Le résultat de ses travaux est que ceux qui ont la garde des forêts ou qui en sont propriétaires, tels que les exploitants forestiers, les fabricants de pâte de bois ou de papier ainsi que les gouvernements provinciaux, peuvent estimer assez exactement l'augmentation des risques d'incendie dans certaines conditions climatiques et sont par conséquent plus en état d'être sur leurs gardes contre le danger du feu. Les études faites dans les stations forestières expérimentales sous la direction fédérale ont eu pour résultat de faire accumuler une foule de données que peuvent aujourd'hui se procurer les exploitants forestiers, les fabricants de pâte ou de papier et les gouvernements provinciaux. C'est là un service très utile qui contribue à la conservation de nos forêts.

J'approuve absolument ce qu'a dit mon honorable ami à propos de l'importance qu'il y a pour nous de conserver nos forêts. De fait, j'estime qu'il y a lieu de blâmer la population canadienne en général de l'insouciance qu'elle a manifestée, dans le passé, relativement à l'exploitation ou la conservation de nos ressources forestières. Notre cas a été celui de bien d'autres pays qui se sont vus forcés, tôt ou tard, de prendre acte de la situation. Je crois que le public canadien sent assez clairement, aujourd'hui, le besoin d'une sage politique de conservation de nos ressources forestières. Dans plusieurs pays d'Europe, par exemple, on récolte le bois tout comme le grain, c'est-à-dire qu'on l'abat sous la direction d'experts en sylviculture.

M. BLACKMORE: Même les arbres de Noël.

[M. Blackmore.]

L'hon. M. CRERAR: Ainsi se trouve assurée la préservation de cet avoir. Tous ces aspects de notre domaine forestier font aujourd'hui l'objet d'études toujours plus approfondies, et je tiens ici à signaler combien précieux s'est avéré l'apport, à ces travaux de recherches, des chefs de services de nos stations expérimentales et de nos parcs. Je crois que le public canadien se rend de plus en plus compte de la nécessité de planter des arbres et de protéger nos forêts contre les incendies. En réalité, 86 p. 100 de tous les feux de forêt au pays peuvent être attribués à l'imprudence de particuliers, tandis que 14 p. 100 seulement résultent de causes naturelles, telles que la foudre. Il nous est évidemment donné là une magnifique occasion de faire comprendre à nos citoyens, jeunes et vieux, le besoin d'une extrême prudence, afin de prévenir les pertes causées par l'incendie. Supposons, par exemple, qu'en passant à travers une lisière de forêt, le chauffeur d'une automobile y jette négligemment son bout de cigarette. Il n'en faut pas plus pour entraîner la destruction d'une quantité de bon bois canadien valant des milliers de dollars. Notre seul moyen de protéger cet avoir consiste à convaincre le public de l'énorme valeur de cette protection, et je pense que l'on a accompli des progrès considérables dans cette voie, surtout depuis dix ou quinze ans.

M. JAQUES: J'aimerais à faire remarquer...

M. le PRÉSIDENT: Je tiens à dire immédiatement que cette question, étant du ressort des provinces, ne saurait être discutée durant l'étude de ce crédit. Je suis venu bien près de dire au ministre tout à l'heure que la discussion engagée à ce moment-là n'avait aucunement trait au crédit à l'étude. Le problème de la conservation de nos forêts ressortit à l'autorité provinciale, et ne saurait se poser ici.

M. JAQUES: Mes remarques ne s'appliquent d'aucune façon aux questions de compétence provinciale. La région des parcs nationaux s'étend de Jasper à Banff, et comprend une grande section de la partie ouest de l'Alberta. Ce n'est pas seulement à l'endroit de nos ressources forestières, mais dans tous les domaines que nous avons érigé en principe d'économiser notre argent tout en gaspillant notre richesse. Si les autorités scolaires et mêmes religieuses voulaient renverser cette maxime, et enseigner au public à dépenser l'argent tout en épargnant la richesse, nous serions tous plus avancés et, en même temps, beaucoup plus logiques.

M. BLACKMORE: J'accepte votre décision, monsieur le président, à l'effet que ce problème ressortit à l'autorité provinciale.